

**ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2023

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions de ce cadre d'emplois.

Durée : 45 minutes
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 8 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Consignes

- Cette épreuve comprend 40 questions.
- Chaque question comporte une ou plusieurs réponses exactes.
- Répondez uniquement avec un stylo bille de couleur bleue ou noire, en **noircissant sans dépasser** les cases en dessous des lettres choisies : A, B, C, D, (pour indiquer la ou les bonnes réponses à chaque question) sur la fiche de réponses ci-jointe. Elle sera ramassée à la fin de l'épreuve mais vous pourrez garder le sujet.
- Les réponses portées sur le sujet lui-même ne seront en aucun cas prises en compte.
- Chaque question vaut 1 point qui n'est attribué que si la ou les réponses exactes sont sélectionnées, et celles-ci seulement.
- Des réponses inexactes, non sélectionnées ou l'absence de réponse à une question valent 0 point à la question.
- Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.

EXEMPLE :

Question 0 :

L'épreuve écrite du concours externe d'adjoint territorial d'animation principal de 2e classe (session 2023) se déroule :

A le jeudi 25 mars 2023

B le jeudi 23 mars 2023

C au Centrex à Noisy-le-Grand

D salle des fêtes d'Eybens ou ville d'Eybens

Votre réponse sera à porter sur la fiche de réponses uniquement au stylo bille de couleur bleue ou noire (pas de feutre).

Pour répondre à chaque question, noircissez les cases :

Question 0 : A B C D

Si vous souhaitez changer de réponse(s), veuillez utiliser un correcteur blanc. Toute réponse illisible sera considérée comme une réponse fausse.

Les réponses prises en compte pour cette question sont B et D.

Les bonnes réponses étant B et D, cette réponse correcte et complète vaut 1 point à la question.

Question 1 :

Quel est le nom de l'assemblée délibérante du Département ?

- A. Le conseil d'État
- B. Le conseil économique, social et environnemental
- C. Le conseil départemental
- D. Le conseil général départemental

Question 2 :

Un Maire a la possibilité de prendre un décret :

- A. Vrai
- B. Faux

Question 3 :

Parmi ces structures, une ou plusieurs ne sont pas juridiquement des collectivités territoriales :

- A. Les préfetures
- B. Les communes
- C. Les régions
- D. Les EPCI

Question 4 :

Le préfet peut-il empêcher le conseil municipal d'une ville de voter la construction d'une école au motif qu'il estime que ce n'est pas nécessaire ?

- A. Oui
- B. Non

Question 5 :

Le conseil régional est élu pour :

- A. 4 ans
- B. 5 ans
- C. 6 ans
- D. 7 ans

Question 6 :

En France, la construction et l'entretien des écoles sont assurés par :

- A. Les communes
- B. L'Education nationale
- C. L'Etat
- D. La région

Question 7 :

Le président du conseil régional :

- A. Est élu par les membres du conseil régional
- B. Est le supérieur hiérarchique du président du conseil départemental
- C. Est l'ordonnateur des dépenses de la région

Question 8 :

Dans le domaine de l'éducation, que signifie l'acronyme PEDT ?

- A. Petite école durable traditionnelle
- B. Proche des établissements du territoire
- C. Projet éducatif territorial
- D. Potentiel d'excellence décelé et testé

Question 9 :

Parmi ces propositions, une ou plusieurs ne relèvent pas de la compétence du département :

- A. L'aide sociale à l'enfance
- B. Le droit des sols
- C. La construction, l'entretien et l'équipement des collèges
- D. La construction, l'entretien et l'équipement des lycées

Question 10 :

Une collectivité territoriale peut-elle recourir à l'emprunt ?

- A. Non, c'est strictement interdit
- B. Oui, pour toutes les sections du budget
- C. Oui, mais pour financer des investissements uniquement

Question 11 :

La principale dépense de fonctionnement des collectivités est :

- A. La construction d'équipements culturels
- B. La rémunération du personnel
- C. La construction des écoles

Question 12 :

Le comité social territorial est :

- A. Une instance de dialogue social
- B. Une instance issue de la fusion du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
- C. Présidé par le préfet
- D. Compétent pour les questions d'avancement de grade des agents

Question 13 :

La directrice générale des services d'une commune est :

- A. Un agent public
- B. La supérieure hiérarchique des conseillers municipaux
- C. L'exécutif municipal
- D. Une élue

Question 14 :

Dans la fonction publique territoriale, que signifie l'acronyme EPCI ?

- A. Enseignement professionnel à classes intégrées
- B. Ensemble paritaire de communes inclusives
- C. Etablissement prioritaire à compétence intercommunale
- D. Etablissement public de coopération intercommunale

Question 15 :

Que signifie l'expression « double casquette » pour le Maire ?

- A. C'est à la fois un élu et un fonctionnaire
- B. Il peut cumuler son mandat avec celui de député
- C. Il agit à la fois au nom de la commune, et au nom de l'État dans certaines fonctions administratives et judiciaires

Question 16 :

En France, les conseils régionaux existent sous leur forme actuelle depuis :

- A. 1890
- B. 1945
- C. 1982
- D. 2003

Question 17 :

Les agents des collectivités territoriales :

- A. Ont tous le statut de fonctionnaires titulaires
- B. Sont des agents publics
- C. Sont soumis à l'obligation de neutralité
- D. N'ont pas le droit de se présenter à une élection

Question 18 :

La majorité des fonctionnaires territoriaux sont des agents :

- A. De catégorie A
- B. De catégorie B
- C. De catégorie C

Question 19 :

Le principe d'égalité :

- A. Est l'un des grands principes du service public
- B. Signifie que les personnes dans la même situation doivent être traitées de manière identique
- C. S'impose à tous les agents des collectivités territoriales
- D. Est aussi appelé principe de légalité

Question 20 :

Quelle doit être la part d'animateurs titulaires du BAFA ou d'un diplôme ou titre équivalent dans une équipe ?

- A. 20 %
- B. Au minimum 50 %
- C. Au maximum 50 %
- D. 75 %

Question 21 :

Depuis le 1^{er} septembre 2022, à partir de quel âge peut-on commencer sa formation BAFA ?

- A. 15 ans
- B. 16 ans
- C. 17 ans
- D. 18 ans

Question 22 :

Les accueils collectifs de mineurs sont :

- A. Des activités organisées par les établissements scolaires
- B. Des garderies périscolaires
- C. Des accueils collectifs à caractère éducatif
- D. Déclarés auprès du SDJES

Question 23 :

Que signifie SDJES ?

- A. Service départemental jeunesse et sport
- B. Service délégué à la jeunesse, à l'éducation et aux sports
- C. Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Question 24 :

Vous constatez des marques de mauvais traitement plusieurs matins de suite sur un enfant. Que faites-vous ?

- A. Vous emmenez l'enfant chez le médecin généraliste
- B. Vous en parlez à votre directrice
- C. Vous appelez le 119
- D. Vous en parlez aux parents un soir

Question 25 :

L'accueil de loisirs extrascolaire se définit comme :

- A. Un accueil d'au moins 4 mineurs
- B. Un temps proposant une diversité d'activités organisées
- C. Un temps d'accueil de 0 à 12 ans
- D. Un accueil régulier des mineurs inscrits

Question 26 :

Les taux d'encadrement à partir de 6 ans en périscolaire de plus de 5 h sont :

- A. 1 animateur pour 8 enfants sans PEDT
- B. 1 animateur pour 12 enfants sans PEDT
- C. 1 animateur pour 14 enfants avec PEDT
- D. 1 animateur pour 12 enfants avec PEDT

Question 27 :

Le plan mercredi :

- A. Est mis en place par le personnel de l'éducation nationale pour proposer des activités aux enfants le mercredi matin
- B. Est l'engagement d'une collectivité à mettre en place des activités éducatives le mercredi dans un cadre structuré
- C. Fait l'objet d'un soutien financier de la CAF
- D. Propose des activités de grande qualité à un nombre restreint d'enfants

Question 28 :

A qui doit être transmis le projet pédagogique de la structure ?

- A. A l'organisateur de l'accueil
- B. A la direction générale de l'enseignement scolaire
- C. Aux parents des mineurs accueillis
- D. Aux agents du SDJES à leur demande

Question 29 :

A quoi sert la méthode HACCP ?

- A. A mettre en place des procédures en cas d'incendie
- B. A veiller à la sécurité alimentaire
- C. A mettre en place des procédures en cas d'intrusion-attentat
- D. A déployer une démarche de projet autour d'un objectif, d'un diagnostic, de moyens et méthodes et d'indicateurs d'évaluation

Question 30 :

Un enfant à un accident grave qui nécessite des soins, vous devez

- A. Alerter, protéger, secourir, dans cet ordre
- B. Protéger, alerter, secourir, dans cet ordre
- C. Déclarer dans les 48h l'accident à la caisse primaire d'assurance maladie de la victime
- D. Réunir les éléments de compte-rendu

Question 31 :

Lors d'une sortie à la piscine municipale :

- A. Un animateur peut s'occuper de 8 enfants de moins de 6 ans dans l'eau
- B. Vous laissez les enfants dans l'eau uniquement sous la surveillance d'un maitre-nageur
- C. Vous constituez des groupes de niveaux placés sous la surveillance d'animateurs
- D. Vous signalez votre présence au maitre-nageur en poste

Question 32 :

Le projet d'accueil individualisé (PAI) :

- A. Concerne les enfants avec des préférences alimentaires nécessitant des aménagements
- B. Concerne les enfants avec des troubles de la santé nécessitant des aménagements
- C. Est transmis oralement aux équipes
- D. Prend la forme d'un document écrit

Question 33 :

En cas de canicule :

- A. Vous privilégiez les activités dans la cour de récréation
- B. Vous veillez à l'hydratation de tous
- C. Vous maintenez la sortie sportive des plus grands l'après-midi
- D. Vous veillez au stockage des aliments et au maintien de la chaîne du froid

Question 34 :

En cas d'alerte intrusion-attentat sur le temps périscolaire :

- A. Vous aidez les enfants à sortir dans la cour
- B. Vous appelez les parents pour venir chercher les enfants
- C. Vous organisez le confinement dans une zone sécurisée
- D. Vous aidez à vérifier que tous les enfants sont présents, à partir de la liste des présents

Question 35 :

Pour accueillir un enfant en situation de handicap dans un ACM, il convient de :

- A. Prévoir un animateur référent
- B. Adapter les locaux et le matériel
- C. Prévoir des activités à part
- D. Rencontrer les parents pour préparer son arrivée

Question 36 :

Qu'est-ce qu'un ATSEM ?

- A. Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- B. Un agent public
- C. Une enseignante
- D. Un fonctionnaire de catégorie B

Question 37 :

Un adjoint d'animation peut-il donner un médicament à un mineur ?

- A. Oui, pour les médicaments sans ordonnance
- B. Oui, si un PAI a été mis en place
- C. Oui, avec l'autorisation des parents
- D. Non

Question 38 :

Le service d'accueil minimum en cas de grève dans l'Education nationale :

- A. Est mis en place par les communes
- B. Est pris en charge financièrement par l'Etat
- C. Nécessite l'élaboration d'une liste d'agents de la collectivité habilités à accueillir les enfants

Question 39 :

En tant qu'agent public et adjoint d'animation, vous êtes :

- A. Soumis au devoir de réserve
- B. Soumis à une obligation de discrétion professionnelle
- C. Tenu au secret professionnel

Question 40 :

Quelles sont les obligations à suivre lors de l'ouverture d'un accueil collectif de mineurs ?

- A. Le déclarer auprès du SDJES
- B. Souscrire à une assurance
- C. Recevoir la visite de la commission de sécurité
- D. Attendre la publication du décret d'ouverture au Journal officiel